



SCP "Bernadette MAHOUX-MARTEL,
Pierre-Emmanuel BOYER"
Titulaire d'un Office Notarial.

ATTESTATION

Aux termes d'un acte reçu par Maître Bernadette MAHOUX-MARTEL Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle "Bernadette MAHOUX-MARTEL et Pierre-Emmanuel BOYER, Notaires associés" titulaire d'un Office Notarial à BRAM (Aude), 71, avenue Ernest Léotard, le 20 décembre 2024 il a été constaté la VENTE,

Par :

La Société dénommée **SAS HECTARE**, Société par actions simplifiée au capital de 40.000.000 €, dont le siège est à CLAPIERS (34830), 251 rue du Romarin Clos des Chanterelles- BP 18, identifiée au SIREN sous le numéro 351 338 660 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MONTPELLIER.

Au profit de :

Monsieur Stéphane Alain Georges **GAUVIN**, militaire, et Madame Lydia Peggy Eliane **BESNARD**, tapissière ameublement, demeurant ensemble à CARCASSONNE (11000) 4 rue Armagnac.

Monsieur est né à BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE (16300), le 8 janvier 1977,
Madame est née à LE MANS (72000), le 6 janvier 1976.

Quotités vendues :

La société dénommée SAS HECTARE vend la pleine propriété.

Quotités acquises :

Monsieur Stéphane GAUVIN et Madame Lydia BESNARD acquièrent la totalité en pleine propriété du **BIEN** objet de la vente pour le compte de leur communauté.

Identification des biens

Désignation

A VILLESEQUELANDE (AUDE) 11170 5 Rue des Jardins,
Une parcelle de terrain à bâtir .
Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
A	1723	CHEMIN DE L'ECLUSE	00 ha 06 a 11 ca

La parcelle ci-dessus désignée est issue de la division de la parcelle originellement cadastrée section A numéro 1301 lieudit « Chemin de l'Ecluse » pour une contenance de quatre-vingt-huit ares quarante-deux centiares (00ha 88a 42ca).

Cette division résulte d'un document d'arpentage dressé par le CABINET BRAHEM-GUENERET, géomètre-expert à CARCASSONNE (11000), le 20 décembre 2021 sous le numéro 407 B, publié au service de la publicité foncière de CARCASSONNE, le 8 avril 2022, volume 2022P, numéro 6921.

Lotissement

Le **BIEN** forme le lot numéro 13 du lotissement dénommé "LE MOULIN DE GRANELLE".

Le lotissement a été autorisé par un arrêté délivré par Monsieur le Maire de la commune de VILLESEQUELANDE en date du 1er décembre 2021, portant le numéro PA01143721D0001.

Propriété jouissance

L'**ACQUEREUR** est propriétaire du **BIEN** à compter du jour de la signature.

Il en a la jouissance à compter du même jour par la prise de possession réelle, les **PARTIES** déclarant que ce **BIEN** est entièrement libre de location ou occupation.

P R I X

La vente est conclue moyennant le prix principal de SOIXANTE-NEUF MILLE NEUF CENTS EUROS (69 900,00 EUR).

Ce prix s'entend taxe sur la valeur ajoutée sur la marge comprise.

Le montant de la taxe sur la valeur ajoutée sur marge fourni par le **VENDEUR** s'élève à DIX MILLE CENT SIX EUROS (10 106,00 EUR).

Le prix hors taxe sur la valeur ajoutée sur la marge s'élève à CINQUANTE-NEUF MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE EUROS (59 794,00 EUR).

Ce prix a été payé comptant et quittancé à l'acte.

EN FOI DE QUOI la présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

FAIT A BRAM (Aude)
LE 20 DÉCEMBRE 2024

Maître Bernadette MAHOUX-
MARTEL

Fait à BRAM

Le 20 décembre 2024

